



DISCOURS DU MAIRE

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,
Chers concitoyens et concitoyennes de Saint-Pacôme,

Afin de satisfaire aux directives du Ministère des Affaires municipales, en vertu de la loi et selon l'article 955 du code municipal, je me dois de vous faire un rapport sur la situation financière de la municipalité avant le dépôt du budget de l'année 2013.

Rapport financier 2011

Recettes :	3 381 657,00 \$
Dépenses :	2 257 664,00 \$
Résultat avant affectation :	1 123 993,00 \$
Résultat net :	3 521,00 \$

Pour un surplus accumulé au 31 décembre 2011 de 56 127,00 \$

La dette à long terme de la municipalité au 31 décembre 2011 est de 5 149 915,00 \$ qui est la partie à la charge des contribuables tandis que la part des gouvernements est de 2 129 824,00 \$.

Rapport du vérificateur

Le dernier rapport du vérificateur mentionne que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la municipalité de Saint-Pacôme.

Programme triennal des dépenses et immobilisations qui se répartit comme suit :

ANNÉES FINANCIÈRES	2012	2013	2014
Total des dépenses anticipées	565 000 \$	250 000 \$	100 000 \$

Au niveau des immobilisations au budget 2012, il était prévu les travaux suivants :

- Pavage et réfection des rues.
- Prolongement aqueduc et égouts domestiques et pluviales de la rue de la Pruchière.
- Fenestration de l'édifice municipal et remplacement du système de chauffage.
- Construction d'un réservoir d'eau potable pour répondre aux besoins municipaux et du service incendie.
- Réfection d'une partie de la rue Galarneau.

Principales réalisations 2012 :

- Réalisation du prolongement des services d'aqueduc et d'égout et la réfection de la rue de la Pruchière (pluvial et structure de rue).
- Remplacer une partie de la fenestration de l'édifice municipal.

**PROCHAINE
SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL
LE MARDI 4 DÉCEMBRE 2012
À 20H00**

À LIRE CE MOIS-CI :

Message du maire	1
Votre conseil municipal	4
Mot du Directeur général	2
Nouvelles de l'agent(e)	5
Loisir intermunicipal	6
Concours de photos	7
Activités à venir	7
Couleurs et parfums	8
Concours « Achetez local »	9
Club 50 ans et plus	10
Capsule verte	10
Sécurité routière	10
Des nouvelles du conseil	11-12-13-14-15
Habitations Saint-Pacôme	16
Cercle de Fermières de Saint-Pacôme	16
Fabrique	16
Club Optimistes	17
Brunch Chevaliers de Colomb	17
Fête de Noël	18
Sport Bazar	19
Assemblée publique	20
Café Jasette	21
Chronique culturelle	22
Co-éco	23
Calendrier décembre 2012	24

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00

- Réfection d'une partie de la rue Galarneau.
- Réfection d'une partie de la rue Côte de la montagne et pavage.
- Réaliser des fossés dans le rang IV.
- Terminer les infrastructures d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial.
- Pavage d'une partie de la rue Martin et Chamberland
- Réalisation de l'infrastructure des rues Ouellet et Paquet

Orientations pour le prochain programme triennal d'immobilisations :

- Remplacement du système de chauffage de l'édifice municipal.
- Agrandissement de la zone industrielle (demande d'exclusion d'environ 50 mètres sur toute la longueur du côté sud des entreprises actuelles.
- Prolongement d'aqueduc, égout et pluviale rue Garneau pour un nouveau développement résidentiel.
- Voir à la réalisation des plans et devis pour la construction d'une passerelle à l'ancien pont Hudon.

Résultat anticipé de l'exercice financier 2012

Le budget 2012 prévoyait des revenus et des dépenses équilibrées de l'ordre de 2 354 466.00 \$. Après 10 mois d'opérations, nous pouvons affirmer que nous avons administré selon les disponibilités budgétaires et qu'aucun déficit n'est actuellement anticipé.

Rémunération des élus

En vertu de l'article 11 de la loi sur le traitement des élus(e)s municipaux, le présent rapport doit faire état du traitement des élu(e)s municipaux de la municipalité de Saint-Pacôme.

En voici donc les détails pour l'année 2012.

	Rémunération du maire	Rémunération des conseillers
Salaire régulier :	7 366,20 \$	2 455,32 \$
All. non imposables :	2 455,32 \$	818,52 \$
Rémunération à la MRC		
Salaire régulier :	1 719,96 \$	
All. Non imposable :	860,05 \$	

Orientations pour le budget 2013

Pour le prochain budget, le conseil municipal va étudier les diverses demandes et besoins des citoyens afin d'établir les principales priorités à court, moyen et long terme.

Il faut continuer à faire le nécessaire pour maintenir et améliorer le développement de notre municipalité, nous assurer d'une bonne qualité de vie des citoyens, jeunes et moins jeunes, tout en travaillant à avoir un taux de taxation acceptable pour l'ensemble de la population.

La priorité no 1 est la qualité des services offerts à la population. Pour ce faire, les élus prendront les décisions nécessaires en collaboration avec les employés dans le but d'améliorer le service aux citoyens et l'efficacité au travail. Pour ce qui est des projets en marche et à venir, je vous en énumère quelques-uns qui auront une attention très particulière en 2013 :

- 1° En administration, nous donnerons une information adéquate sur les coûts rattachés aux différents services. Favoriser le paiement des taxes dans les délais prévus, soit au bureau municipal, à la Caisse populaire, aux guichets automatiques ainsi que par internet. L'objectif pour les 4 prochaines années c'est de diminuer la dette globale des citoyens sans nuire à notre développement. Beaucoup de choses ont été réalisées. Nous devons investir dans nos infrastructures pour développer des nouvelles rues afin de rendre disponibles des terrains résidentiels pour attirer des nouvelles familles, ce qui profite à l'école, aux commerces et à l'ensemble de la municipalité par la richesse foncière. Un nouveau rôle d'évaluation entrera en force en 2013. L'évaluation imposable passe de 67 839 300.\$ à 91 202 900.\$.
- 2° En sécurité publique, nous allons actualiser notre plan de mesures d'urgence avec des nouveaux intervenants. Nous continuons la mise en œuvre du plan de couverture du schéma de couverture de risque de la MRC de Kamouraska. Nous allons travailler avec la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest à la mise en œuvre de ce schéma pour nous assurer d'une protection adéquate de tous les citoyens sur notre territoire. Nous procéderons, si possible, à la construction d'un réservoir d'eau potable pour répondre aux nouvelles normes et nous assurer d'avoir les quantités d'eau nécessaires pour répondre aux besoins de notre développement et de protection incendie. Nous procéderons à l'identification de chaque borne-fontaine par des panneaux et les couleurs respectives pour les débits afin de répondre aux exigences du schéma de couverture de risque et du Ministère de la Sécurité publique. Tous les véhicules du service incendie ont été renouvelés pour plusieurs années ainsi que l'équipement de protection des pompiers et l'ajout d'équipements pour différentes interventions.
- 3° Nous voulons terminer en 2013 une partie des travaux déjà débutés en 2012 sur la rue de la Pruchière, rue Galarneau, Nord du Rocher, rue Meunier. Des travaux de pavage sont prévus sur certaines rues de la municipalité. Nous débuterons en 2013 l'amélioration de la Côte de la Montagne, ainsi que les plans pour les infrastructures pour le prolongement de la rue Garneau.
- 4° Pour l'hygiène du milieu, nous allons analyser le dossier des égouts sanitaires sur la rue nord du Rocher, sur la rue Grandmaison ainsi que celui des résidences isolées (Q2R8). Au niveau des matières résiduelles, nous vous invitons à continuer votre bon travail du côté du recyclage puisque les nouvelles obligations gouvernementales nous obligent à diminuer de 70% les quantités de matières expédiées au site d'enfouissement de Rivière-du-Loup. Nous invitons les citoyens à se procurer obligatoirement leur bac de vidange et de récupération, car ce qui est à l'extérieur des bacs ne sera pas récupéré.
- 5° La municipalité veut aussi répondre à la demande de beaucoup de citoyens pour avoir une passerelle pour circuler en remplacement du pont Hudon, ce qui serait très apprécié par l'ensemble des marcheurs et de la population. Nous regardons les différents programmes et dès qu'un ou

des programmes seront disponibles, la municipalité déposera le projet. Avec le nouveau Pacte rural, le comité de développement va jouer un grand rôle au sein de notre communauté, aménagement de parc et amélioration au niveau de nos infrastructures récréatives et s'assure du suivi du plan de développement.

6° En loisirs et culture, votre conseil municipal veut répondre aux besoins des jeunes, des adolescents et des aînés. Nous allons continuer à entretenir et améliorer les installations existantes, mais nous comptons sur vous pour organiser des activités en utilisant au maximum les installations existantes. Surveillez et intéressez-vous aux installations que vous avez dans votre municipalité, elles sont là pour vous. Je vous invite à aller voir le Parc École (collaboration de plusieurs partenaires et bénévoles). La Municipalité et ses citoyens seront invités à contribuer en 2013 par leur présence et leur implication pour la mise en œuvre de la politique familiale et amie des aînés. Au printemps 2013 les citoyens pourront jouer au croquet et à la pétanque grâce au programme Horizon dans le parc de l'action. Notez que le local des jeunes est ouvert tous les vendredis et répond aux besoins de ceux qui le fréquentent.

7° Nous suivons étroitement notre service de la dette pour la diminuer le plus rapidement en respectant la capacité de payer des contribuables. Nous voulons éviter d'augmenter notre ratio d'endettement par rapport à notre budget d'opération dans la moyenne provinciale. Considérant les investissements pour répondre aux besoins en développement, il est normal et primordial d'en faire un bon suivi et d'aller chercher les meilleurs taux d'intérêt possible pour les emprunts. **Prendre note que les investissements réalisés dans les dernières années dans les infrastructures ont permis d'augmenter la richesse foncière de la municipalité par des investissements privés (résidence, commerces et industries). Ces investissements montrent le dynamisme de la municipalité. Quand on regarde une évaluation qui est en hausse et une dette globale qui va s'en aller à la baisse à partir de 2014. Nous pouvons sans contredit dire que le défi de la croissance est en bonne voie. La demande pour des maisons est en hausse pour des jeunes familles et cela se reflète à l'école primaire.**

8° Conformément à l'article 955 du code municipal, voici la liste annuelle des contrats de plus de 2 000 \$ avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Transp. Pierre Dionne	Déneigement	103 930,52\$
Transp. Pierre Dionne	Travaux routiers	78 912,27\$
Groupe Ultima	Assurances	32 750,00\$
Transp. Vrac St-Denis	Travaux routier	113 675,74\$
Ville Riv.-du-Loup	Site enfouissement	36 725,74\$
Régie inter.Incendie Kam.	Quote-part	69 173,60\$
MRC Kamouraska	Quote-part	151 440,64\$
Gaétan Bolduc et Ass.	Réparation aqueduc	46 776,60\$
Régie inter.Matières résid.	Quote-part	81 198,00\$
Station plein air	Quote-part	40 000,00\$
Réal Huot inc.	Fournitures aqueduc	35 799,21\$
Ministère sécu. Publique	Sûreté du Québec	79 712,00\$

9° En conclusion, nous allons continuer de gérer de façon consciencieuse dans le cadre d'un développement durable pour nous assurer de la qualité des services offerts à la population. En 2013, nous présenterons un projet réaliste pour assurer la pérennité et maximiser le site de la Station plein air pour répondre aux besoins des familles avec la collaboration des différents intervenants privés, régionaux et gouvernementaux.

En plus de ces objectifs en 2013, il faut changer la perception qu'ont les citoyens envers les élus municipaux. Les élus sont des citoyens qui ont des vies privées et qui travaillent avec cœur au développement de leur municipalité, et ce, dans le meilleur intérêt de ceux-ci. Je tiens à dire que, contrairement à ce qui se passe dans certaines villes, je vous assure de mon intégrité et que les décisions sont toujours prises avec la volonté de faire progresser la municipalité et non mes intérêts personnels. Je tiens à dire MERCI aux élus pour leur travail et remercier la collaboration des employés qui contribuent à faire de notre village ce qu'il est, qu'il soit propre et accueillant pour ceux qui y demeurent et qui viennent nous visiter. C'est important que les citoyens participent aux assemblées publiques convoquées et qu'ils répondent aux sondages envoyés par le conseil ou le comité de développement pour connaître vos opinions et pour mieux orienter les décisions du conseil municipal.

Le maire de Saint-Pacôme



*Joyeux Noël
et
Bonne année
2013!*

CHÈQUE-CADEAU

De l'aide domestique... en cadeau !

Pour un cadeau original, pensez à offrir à quelqu'un qui vous est cher, un chèque-cadeau de Services Kam-Aide inc.

Faciles à utiliser et très agréables à recevoir, nos chèques-cadeaux sont une solution simple et pratique.

Services Kam-Aide offre à tous ses clients toute une gamme de services d'aide domestique personnalisés afin de répondre à leurs besoins, et ce, à des coûts très abordables...

Pour en savoir plus, composez le **856-5636**.



Services
Kam-Aide inc.

161-B, route 230 Ouest
La Pocatière (Québec)
G0R 1Z0

418-856-5636
www.kamaide.com
kamaide@qc.aira.com

Votre Conseil Municipal



Gervais Lévesque
Maire



Nicholas Ouellet
Siège no 1



Robert Bérubé
Siège no 2



Daniel Jean
Siège no 3



Sylvain Dubé
Siège no 4



Camille Fortin
Siège no 5



Jean Santerre
Siège no 6

Directeur général :

M. Frédéric Lee

Directrice générale adjointe :

Mme Manon Lévesque

Agente de développement :

Mme Marijo Couturier Dubé

Technicienne en loisirs :

Mme Roxanne Carboisneau

Bureau municipal de Saint-Pacôme

27, rue St-Louis

Téléphone : 418-852-2356

Télécopieur : 418-852-2977

Courriel : stpacome@bellnet.ca

Site internet : www.st-pacome.ca

Un mot du Directeur général

Feuilles mortes

Juste pour vous dire que nous continuerons à ramasser vos feuilles mortes tant que la neige ne nous aura pas envahis. Par contre les sacs contenant des branches et de la terre ne seront pas ramassés. Les feuilles vont à un site de compostage et les branches ne peuvent pas être envoyées à ce site.

Piste d'accélération

Nous remarquons dernièrement une hausse d'individus qui s'amuse à faire des traces de pneus noirs dans certains secteurs de notre Municipalité. Cette pratique est dangereuse et trouble la paix de nos résidents. Une personne s'est même permis d'en faire sur la rue Côte de Chats le 31 octobre dernier pendant que nos enfants passaient l'Halloween. Nous cherchons toujours à trouver ce propriétaire de Honda qui a une conscience sécuritaire très douteuse. Encore là, nous vous invitons à la vigilance citoyenne en prenant les numéros de plaques d'immatriculation et en les faisant parvenir à la SQ au 418-492-3638.

Fêtes de Noël

Plusieurs rencontres et réceptions de Noël auront lieu bientôt. Nous vous demandons d'être extrêmement prudent lors de vos déplacements. Si je suis encore à vous en parler, c'est qu'encore j'en vois partir avec la voiture en disant « Je suis correcte pour chauffez! ». C'est la plupart du temps faux. En plus de l'alcool, la fin novembre et le début décembre sont les périodes où le manque de lumière et le stress nous fatiguent le plus dans l'année. Vos capacités pourraient alors en être réduites. SVP, faites attention.

Travaux rue de la Pruchière

Je tiens à vous remercier pour votre patience dans le dossier des travaux d'aqueduc et d'égouts sur la rue de la Pruchière. Je remercie aussi les résidents de la rue William, proche des travaux. Il y a eu beaucoup de va-et-vient très dérangeants.

Violence en milieu municipal

Pour votre information, je vous invite à consulter le lien suivant :

<http://www.radio-canada.ca/widgets/mediaconsole/medianet/6482620##>

Frédéric Lee
Directeur général

Des nouvelles de notre agente de développement

Offrons-nous des fleurs!

C'est le temps de se féliciter et de s'offrir des fleurs! Bon nombre de pacômien(ne)s embellissent leur cour extérieure de leur maison ou de leur entreprise. Votre travail fait de notre municipalité un lieu agréable à l'œil et où il fait bon vivre. Lors de la soirée « *On s'offre des fleurs* », trois participants au concours *Couleurs et parfums*, tenu lors de la saison estivale 2012, ont reçu un prix. Madame Étienne Thériault s'est mérité le prix *Grands jardins*, Madame Mathilde Michaud le prix *Petits coins fleuris* et Monsieur François Duranceau (*Gîte Le Pacômailleur*) le prix *Commerces et entreprises*. Lors de cette soirée remise de prix, *On s'offre des fleurs*, les participants ont pu admirer les photos des aménagements inscrits au concours. Avis à tous les pouces verts et ceux en devenir, le concours *Couleurs et parfums* sera certainement de retour l'été prochain. Des *coups de cœur* ont également été ciblés par les membres du comité d'embellissement : les aménagements de Mesdames Anne-Marie Gagnon, Jocelyne Lévesque-Pelletier, Francine Chamberland et Nicole Lévesque. Les membres du comité ont également souligné l'aménagement de la *Ganterie BCL* qui est une belle promesse d'avenir. Le Comité d'embellissement et la Municipalité de Saint-Pacôme tiennent à remercier tous ceux qui ont participé au concours, car c'est en grande partie grâce à vos efforts que les *Fleurons du Québec* ont attribué à Saint-Pacôme un **troisième fleuron** lors du dévoilement officiel de la 7^e édition des *Fleurons du Québec* qui a eu lieu le 15 novembre dernier à St-Hyacinthe. Bravo à tous!

Toujours dans les thématiques de concours, de beauté du village et de remise de prix (mon article aurait également pu s'intituler *C'est donc beau chez moi!...*), le Comité de développement vous invite à la remise de prix du concours de photos qui a eu lieu à l'été dernier. Cinq

participants ont remis au jury des clichés de Saint-Pacôme. Les gagnants du concours (premier et deuxième prix) seront connus le dimanche 25 novembre prochain, à la bibliothèque Mathilde-Massé, à compter de 10h00. Le comité de développement nommera également la photo *coup de cœur* du public. Le premier prix se méritera un montant de 50 Paco\$, le deuxième un montant de 25 Paco\$ et un montant de 20 Paco\$ sera remis au hasard à un citoyen qui aura complété un coupon de participation pour la photographie *coup de cœur*. Café, thé et collations seront offerts pour l'occasion. Bienvenue à tous! N'oubliez pas que vous avez jusqu'au 21 décembre pour participer au concours de photo – automne 2012, contactez-moi pour vous procurer un formulaire (develop-stpacome@bellnet.ca).

Toujours dans le but d'améliorer la qualité de vie des citoyens et la beauté de notre communauté, plus de 20 bénévoles se sont réunis pour une grande corvée à l'intérieur de la bâtisse de la Station plein air et dans les pistes de ski (création d'un nouveau sous-bois). Les membres du Conseil d'administration de la Station plein air de Saint-Pacôme remercient l'ensemble des bénévoles qui ont participé à ces corvées tenues les dimanches 28 octobre et 11 novembre 2012.

La municipalité refait présentement son site internet afin qu'il soit plus pratique, plus beau et qu'il réponde mieux au besoin de la population. On doit donc mettre à jour la liste des commerces et des entreprises. Si votre entreprise n'apparaît pas sur le site actuel, veuillez communiquer avec moi au 418-852-2356. Si vous êtes travailleur autonome et que vous souhaitez que votre nom apparaisse sur le site, contactez-moi également.

Pour terminer, en ce temps des fêtes qui approche, je vous invite à être généreux lors de la guignolée qui se fera le 15 décembre prochain. Faisons de ce temps des fêtes un moment de joie et de bonheur pour tous les pacômien(ne)s et les pacômiennes.

Marijo Couturier Dubé
Agente de développement



..PROFIL D'ENTREPRISES

Le tirage de 20 paco\$ pour le mois de septembre avait lieu à l'Auberge Comme au premier jour. Toujours sous l'œil attentif de membres du comité de développement, le tirage a désigné M. Donald Boulet comme gagnant. Félicitations!

Les chroniques du loisir intermunicipal

Chasse à la coordonnatrice en loisir, Halloween 2012!!!



J'ai adoré passer l'Halloween dans les trois municipalités, ce fut une très belle aventure. Lors de mes passages, j'ai pris plusieurs photos d'enfants pour leur



permettre de participer au concours d'Halloween. Félicitations à Annabelle de Saint-Pacôme, à Joanne de Saint-Gabriel et à Tommy de Mont-Carmel, qui sont nos trois gagnants. J'aimerais également remercier l'épicerie Gilbert Royer de Saint-Pacôme, Accommodation LouMark

de Saint-Gabriel et l'épicerie Daniel Drapeau de Mont-Carmel pour leur généreuse contribution à ce concours.



Programmation d'hiver

Elle est en pleine création! Surveillez vos Publisacs et les sacs à dos de vos enfants dans la deuxième semaine de décembre. Cette nouvelle programmation contient les ateliers, les cours, les activités communautaires ainsi que les activités familiales qui vous sont proposés de la mi-décembre jusqu'au mois d'avril. Une programmation spéciale sera également envoyée pour la semaine de relâche en mars.

Station Plein Air

La Station est également à la recherche de moniteurs de ski et planche à neige ainsi que d'un coordonnateur de l'école de ski. Communique avec la Coordonnatrice en loisir intermunicipal pour plus d'information.

Comité loisirs

Depuis le mois de mars, un comité de loisir est actif au sein de la municipalité de Saint-Pacôme. Au cours du printemps et de l'été dernier, le comité a participé à l'organisation de soccer à Saint-Pacôme. De plus, ils ont donné un coup de main lors de la corvée des sentiers de la Société de Gestion de la Rivière Ouelle. Maintenant que la saison hivernale approche à grands pas, ils vous invitent tous à leur première fête de Noël. Cette fête aura lieu le dimanche 16 décembre en après-midi. Toute la population est invitée à cette fête. Le père Noël et sa fée des glaces sont attendus avec leurs lutins. Venez faire un tour à la salle municipale, tous vous y attendent.

Si vous désirez vous joindre à ce comité, vous êtes les bienvenus! Contactez la coordonnatrice en loisir intermunicipal pour plus d'informations.

Roxanne Carbonneau

Coordonnatrice en loisir intermunicipal

Pour information et inscription

Par courriel : rcarbonneau.iterloisir@hotmail.ca

Par Facebook : Loisir Intermunicipal (que vous soyez sur Facebook ou non)

Par téléphone : Lundi 418-498-2050 *115

Mardi/mercredi 418-852-2801

Jeudi/vendredi AM 418-852-2356



Desjardins

Caisse populaire
de la Rivière Ouelle

GUICHET AUTOMATIQUE
24 HEURES PAR JOUR
7 JOURS PAR SEMAINE

Siège social

7, rue Caron CP 68
St-Pacôme (Québec)
G0L 3X0 (418) 852-2812

SAISON AUTOMNE 2012

Concours « Vos plus beaux clichés »

De Saint - Pacôme – automne 2012



- ▶ Passionné de la photo en herbe, le comité de développement vous invite à soumettre vos plus belles images de St-Pacôme au cours des prochaines saisons.
- ▶ Remettez vos photos avant le 21 décembre 2012, un jury sélectionnera deux gagnants parmi les photos qui seront remises (maximum de 5 photos par personne / saison).

A chaque Saison !

Premier prix : 50 Paco \$

Deuxième prix : 25 Paco \$

- ▶ 10 photos seront sélectionnées à chaque saison par le Jury pour la bibliothèque municipale Mathilde-Massé.
- ▶ Amateur ou passionné de la photo, nous voulons voir, à travers vos yeux, ce qui caractérise notre village, et ce, à chacune des saisons.
- ▶ Procurez-vous une fiche d'inscription dans un commerce ou à la municipalité et remettez-la avec la photo au bureau municipal. Une copie numérisée de vos photos devra être envoyée à l'adresse suivante : develop-stpacome@bellnet.ca



Le comité de développement de St-Pacôme

Activités à venir...

Le samedi 24 novembre, de 9h00 à 16h00, apportez vos équipements sportifs à la Station plein air pour le Sport Bazar;

Le dimanche 25 novembre, dévoilement des gagnants du concours de photos de l'été 2012 à la bibliothèque municipale à 10h00;

Le dimanche 25 novembre, de 9h00 à 16h00, Sport Bazar à la Station plein air;

Le dimanche 2 décembre, à la salle municipale, déjeuner-cognac des Chevaliers de Colomb;

Le mardi 4 décembre, à 20h00 à la salle du conseil, séance ordinaire de votre conseil municipal;

Le dimanche 9 décembre, au Centre municipal, brunch de Noël des membres optimistes;

Le lundi 10 décembre, à 9h30 à la salle municipale, Café Jasette;

Le samedi 15 décembre, la Guignolée;

Le samedi 15 décembre, dernière journée pour munir votre véhicule de pneus d'hiver;

Le dimanche 16 décembre, à 13h00 à la salle municipale, **Fête de Noël** pour tous les enfants;

Le vendredi 21 décembre, dernière journée pour participer au concours de photos – automne 2012;

Le samedi 22 décembre, tirage des 4 x 100 Pasco\$ pour vos achats dans les commerces de Saint-Pacôme;

Bravo Marylise !

C'est le samedi 3 novembre dernier que ce tenait le Gala Méritas sportif du Bas-Saint-Laurent. Ce gala est un événement annuel où sont récompensés les athlètes de différents niveaux. Marylise Lévesque s'est vu mise en nomination lors de cette soirée en tant qu'athlète de niveau international. Toutes nos félicitations à Marylise pour son travail acharné et sa persévérance !



*Gagnants du concours « Couleurs et parfums »
Soirée « On s'offre des fleurs »*

Le 8 novembre dernier, le Comité de développement de Saint-Pacôme remettait les prix de son concours *Couleurs et Parfums 2012*. Au cours d'un 7 à 9, baptisé *On s'offre des fleurs*, les participants ont pu admirer les photos des aménagements inscrits au concours. Suite à cette présentation, les trois gagnants ont reçu leur prix.



Gagnante du prix Petits Coins Fleuris : Mme Mathilde Michaud
À gauche, M. Réjean Pelletier, président du comité de développement,
et à droite, Mme Renée Gagné membre du comité d'embellissement.



Gagnante du prix Grands Jardins : Mme Étienne Thériault
À droite, M. Réjean Pelletier, président du comité de développement,
et à gauche, Mme Marie Marchand membre du comité d'embellissement.



Gagnant du prix Commerces et Entreprises : M. François Duranceau
À gauche, M. Réjean Pelletier, président du comité de développement,
et à gauche, Mme Éliane Vincent membre du comité d'embellissement.



Achetez local ...
c'est payant!!!
OH OH OH !



Le comité de développement de St-Pacôme vous récompense
Les marchands de St-Pacôme vous offrent la possibilité de remporter



4 x 100 Paco \$



Comment participer?

Achetez dans un commerce de Saint-Pacôme (du 12 nov. au 22 déc. 2012) et participez au tirage en remettant votre coupon de caisse dûment signé (nom et numéro de téléphone à l'endos de votre coupon de caisse) aux endroits suivants :



Le tirage aura lieu le 22 décembre prochain!





Du jardin... À la maison...

Gâteau aux fruits Un régal simple et facile à réaliser....

- 1 œuf
- 1 tasse de cassonade
- 2 cuillères à soupe de beurre
- 1 cuillère à thé de vanille (variante : essence d'amande, de butter scotch, rhum, etc.)
- 1 tasse d'eau bouillante
- 1 cuillère à thé de soda à pâte
- 1 tasse de fruits confits (on peut utiliser seulement des cerises rouges et vertes)
- 1 tasse de dattes
- 1 tasse de noix (au choix : pacanes, noisettes, cerneaux, amandes, etc.)
- 1 tasse ½ farine
- 1 pincée de sel
- 1 cuillère à thé comble de poudre à pâte

Couper des dattes, les noix et les cerises. Bien battre au malaxeur le beurre, l'œuf, la cassonade et la vanille. Ajouter le mélange eau et soda à pâte. Mélanger un peu et ajouter les fruits et les noix. Terminer avec le mélange farine, sel et poudre à pâte. Utiliser un moule tubulaire. Cuire au four à 350 degrés pendant + ou – une heure. On peut aussi utiliser 2 petits moules à pain ou deux petits moules ronds. Surveiller la cuisson en insérant un cure-dent au centre

Marie Parent (418) 852-1697
Cercle de Fermières Saint-Pacôme



Capsule verte **PELLETER, C'EST FACILE:**

Vaporisez un peu d'huile végétale sur votre pelle.
La neige ne collera pas à votre pelle et l'effort sera moindre. Bon hiver à tous.

Sécurité routière

Pneus pour la conduite hivernale

En vertu du Code de la sécurité routière, **du 15 décembre au 15 mars**, tous les pneus dont un taxi ou un véhicule de promenade immatriculé au Québec est muni doivent être conçus spécifiquement pour la conduite hivernale. Cela s'applique aussi aux véhicules de promenade offerts en location au Québec.

Tous les pneus dont un véhicule est muni doivent être conçus spécifiquement pour la conduite hivernale.

Le Code de la sécurité routière prévoit déjà que l'équipement d'une voiture (y incluent les pneus) doit être en bon état. Le Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers prévoit notamment que la profondeur de la bande de roulement mesurée dans une rainure ou une sculpture principale ne doit pas être inférieure à 1,6 mm pour un véhicule de moins de 3 000 kg

Il est prévu que, d'ici le 15 décembre 2014, les pneus portant les inscriptions « Alaska », « TS » ou « Ultratraction » seront reconnus comme étant des pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale. Les pneus d'hiver, qui sont remoulés au Québec et n'affichent pas le pictogramme, portent l'une ou l'autre de ces inscriptions.

Afin de déterminer ce qu'est un véhicule de promenade au sens du règlement, il faut d'abord respecter la définition du Code de la sécurité routière, soit « un véhicule automobile aménagé pour le transport d'au plus neuf occupants à la fois, lorsque ce transport ne nécessite aucun permis de la Commission des transports du Québec ».

Ainsi, les véhicules de plus de 4 500 kg ne sont généralement pas des véhicules de promenade. Les véhicules dont le poids se situe entre 3 000 et 4 500 kg sont dans une zone particulière. En effet, une camionnette (*pick-up*) de plus de 3 000 kg utilisés par un particulier comme véhicule personnel est un véhicule de promenade au sens du Code de la sécurité routière, et l'obligation d'avoir des pneus d'hiver s'applique. Dans cette « zone », c'est presque du cas par cas.

Club des 50 ans et plus **Anniversaires du mois de décembre**

Réal Lebel	6 décembre	Michel A. Gagnon	19 décembre
Tony Dionne	7 décembre	Luce Lévesque	21 décembre
Louise Chamberland	8 décembre	Pierrette Lajoie	21 décembre
Gisèle Lévesque	9 décembre	Richard Chamberland	21 décembre
Doris Lebel	9 décembre	Michel Gagnon	22 décembre
Réjean Pelletier	11 décembre	Michel Bois	23 décembre
Johanne Lamarre	13 décembre	Noëlla Thiboutot	24 décembre
Isabelle Chamberland	13 décembre	Raymond Sirois	25 décembre
Yvon Lévesque	14 décembre	Jean Bernard	25 décembre
Louise Perreault	18 décembre	Norbert Lévesque	27 décembre
Paul-Eugène Thiboutot	18 décembre		

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Réunions des 2 et 22 octobre 2012

261.10.12 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 octobre 2012 soit accepté tel que présenté.

262.10.12 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2012

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2012 soit adopté tel que présenté.

263.10.12 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2012 soit adopté tel que lu.

AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 272 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 262 RELATIF À LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (DÉCHETS, MATIÈRES RÉCYCLABLES)

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Robert Bérubé qu'à une prochaine réunion, le règlement numéro 272 modifiant le règlement numéro 262 relatif à la collecte des matières résiduelles sera adopté.

265.10.12 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 267 – PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Il est proposé par M. Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le code de déontologie suivant pour les employés de la Municipalité de Saint-Pacôme :

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

ATTENDU QUE le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2012;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ARTICLE 1 : TITRE

Le titre du présent code est : CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

ARTICLE 2 : APPLICATION DU CODE

Le présent code s'applique à tout employé de la Municipalité de Saint-Pacôme temps plein, temps partiel, saisonnier, à contrat, stagiaire et cadre.

ARTICLE 3 : BUTS DU CODE

Le présent code poursuit les buts suivants :

- 1) Accorder la priorité aux valeurs de la municipalité;
- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs;
- 3) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- 4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

ARTICLE 4 : VALEURS DE LA MUNICIPALITÉ

Les valeurs suivantes servent de guide pour la conduite des employés de la municipalité, particulièrement lorsque les situations rencontrées ne sont pas explicitement prévues dans le présent code ou par les différentes politiques de la municipalité.

1) L'intégrité

Tout employé valorise l'honnêteté, la rigueur et la justice.

2) La prudence dans la poursuite de l'intérêt public

Tout employé assume ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui lui incombe. Dans l'accomplissement de cette mission, il agit avec professionnalisme, ainsi qu'avec vigilance et discernement.

3) Le respect envers les autres employés, les élus de la municipalité et les citoyens

Tout employé favorise le respect dans les relations humaines. Il a droit à celui-ci et agit avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions.

4) La loyauté envers la municipalité

Tout employé recherche l'intérêt de la municipalité, dans le respect des lois et règlements.

5) La recherche de l'équité

Tout employé traite chaque personne avec justice, dans le respect des lois et règlements.

6) L'honneur rattaché aux fonctions d'employés de la municipalité

Tout employé sauvegarde l'honneur rattaché à sa fonction, ce qui présuppose la pratique constante des cinq valeurs précédentes : l'intégrité, la prudence, le respect, la loyauté et l'équité.

ARTICLE 5 : RÈGLES DE CONDUITE

5.1 Application

Les règles énoncées au présent article doivent guider la conduite des employés de la municipalité.

5.2 Objectifs

Ces règles ont notamment pour objectifs de prévenir :

1. toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
2. toute situation qui irait à l'encontre de toute disposition d'une loi ou d'un règlement du gouvernement ou d'un règlement du conseil municipal ou d'une directive s'appliquant à un employé;
3. le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

5.3 Conflits d'intérêts

5.3.1 Il est interdit à tout employé d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

5.3.2 Il est interdit à tout employé de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

5.3.3 Il est interdit à tout employé de solliciter, de susciter, d'accepter ou de recevoir, pour lui-même ou pour une autre personne, quelque avantage que ce soit en échange d'une prise de position.

5.3.4 Il est interdit à tout employé d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

Si toutefois des cadeaux promotionnels ou des échantillons devaient être donnés à un employé de la Municipalité de Saint-Pacôme, ce dernier devra en aviser la direction immédiatement.

5.4 Utilisation des ressources de la municipalité

Il est interdit à tout employé d'utiliser les ressources de la municipalité à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions, sous réserve d'une politique particulière encadrant cette utilisation. La présente

interdiction ne s'applique pas lorsqu'un employé utilise, à des conditions non préférentielles, une ressource mise à la disposition des citoyens.

5.5 Utilisation ou communication de renseignements confidentiels

L'employé ne doit pas faire usage de l'information à caractère confidentiel qu'il obtient dans l'exécution ou à l'occasion de son travail. Ces obligations survivent pendant un délai de deux ans après la cessation de l'emploi, et survivent en tout temps lorsque l'information réfère à la réputation et à la vie privée d'autrui.

5.6 Abus de confiance et malversation

Il est interdit à un employé de détourner à son propre usage ou à l'usage d'un tiers un bien appartenant à la municipalité.

ARTICLE 6 : MÉCANISME DE PRÉVENTION

L'employé, qui croit être placé, directement ou indirectement, dans une situation de conflit d'intérêts réelle, potentielle ou apparente, ou qui est susceptible de contrevenir autrement au présent code d'éthique et de déontologie, doit en aviser son supérieur immédiat. Dans le cas du directeur général, il doit en aviser le maire.

ARTICLE 7 : MANQUEMENT ET SANCTION

Un manquement à une règle prévue au présent code d'éthique et de déontologie par un employé peut entraîner, sur décision de la municipalité et dans le respect de tout contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement.

ARTICLE 8 : AUTRE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le présent code ne doit pas être interprété comme restreignant les obligations imposées à un employé municipal par la loi, un règlement, un code de déontologie professionnel, un contrat de travail incluant une convention collective, une politique ou directive municipale.

ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

266.10.12 APPUI À LA STATION PLEIN AIR DANS L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC À NEIGE PERMANENT

ATTENDU QUE plusieurs adolescents manifestent le besoin d'avoir un parc à neige permanent à la Station plein air de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite une augmentation de la clientèle adolescente à la Station plein air;

ATTENDU QUE la Station plein air prévoit installer des modules dans le futur parc à neige qui répondraient aux besoins des skieurs et planchistes adolescents;

ATTENDU QUE le conseil municipal travaille à améliorer la qualité de vie et le bien-être des citoyens, dans ce cas-ci, des adolescents;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme appuie la Station plein air de Saint-Pacôme dans le projet d'aménagement d'un parc à neige en lui offrant un soutien technique lors de la réception et de l'installation des modules.

267.10.12 APPROBATION DES BUDGETS ANNUELS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA OUEST

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale des Matières résiduelles du Kamouraska Ouest doit préparer et adopter, et ce, chaque année un budget et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des Matières résiduelles du Kamouraska Ouest a conclu une entente intermunicipale en date du 24 août 2011 avec les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Rivière-Ouelle, Saint-Onésime d'Ixworth, Saint-Pacôme et Saint-Gabriel-Lalemant;

ATTENDU QUE selon l'article 1, l'entente a pour objet l'organisation, l'achat d'immobilisations, l'opération et l'administration du service de gestion des matières résiduelles qui dessert le territoire des municipalités participantes;

ATTENDU QUE l'article 8 de l'entente intermunicipale portant sur la contribution financière des municipalités;

ATTENDU QUE la Régie a l'obligation de faire parvenir chaque année, lors du dépôt du budget sur Sesamm, une résolution d'approbation du budget par les municipalités faisant partie de l'entente au Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire.

ATTENDU QUE ces municipalités doivent approuver par résolution le budget de la Régie tous les ans et faire parvenir la résolution d'approbation à la Régie;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à approuver par résolution, chaque année, les états financiers ainsi que le budget de la Régie intermunicipale des Matières résiduelles du Kamouraska Ouest et de lui faire parvenir cette résolution.

268.10.12 ADOPTION DU CODE DE CONDUITE POUR LES UTILISATEURS DE LA SALLE MUNICIPALE

ATTENDU QUE plusieurs citoyens, organismes, entreprises ou autres personnes louent le centre municipal et les équipements;

ATTENDU QUE le centre contient plusieurs équipements appartenant à divers organismes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme souhaite conserver le centre municipal et ses équipements en bon état;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un code de conduite, devant être approuvé par le Conseil municipal, soit affiché au centre municipal et présenté aux utilisateurs du centre. Ce dernier faisant partie intégrante de ce procès-verbal.

269.10.12 ADOPTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE SUR L'UTILISATION COMMUNE D'ÉQUIPEMENTS ET D'INFRASTRUCTURES DU CENTRE MUNICIPALE

ATTENDU QUE le centre municipal contient des équipements et des locaux qu'il est jugé utile, par l'administration municipale et les organismes et comités du milieu, de rendre accessibles à l'ensemble des organismes et comités pour la tenue d'activités communautaires;

ATTENDU QUE ces équipements et locaux sont d'appartenance diverse;

ATTENDU QUE l'utilisation et l'entretien de ces équipements génèrent des frais;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents, que M. Gervais Lévesque, maire, et M. Frédérick Lee, directeur général, soient désignés afin de signer un protocole d'entente entre la Municipalité de Saint-Pacôme et les organismes utilisateurs du centre. Ce dernier faisant partie intégrante de ce procès-verbal.

270.10.12 ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS ET D'INFRASTRUCTURES DU CENTRE MUNICIPALE

ATTENDU QUE le centre municipal et son équipement sont à la disposition des citoyens de Saint-Pacôme et des organismes;

ATTENDU QUE le centre municipal est disponible à tous autres organismes, entreprises ou regroupement supralocaux;

ATTENDU QU'il est également possible pour un particulier de l'extérieur de la municipalité de louer la salle;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents, d'établir une tarification selon le requérant et le type d'événement. Cette dernière faisant partie intégrante de ce procès-verbal.

271.10.12 RENOUELEMENT DU SITE INTERNET – CAMÉLIA DESIGN INC.

ATTENDU QUE le site internet de la Municipalité de Saint-Pacôme est désuet et nécessite une mise à niveau;

ATTENDU QUE toutes les municipalités du Québec doivent publier leurs contrats de plus de cent mille dollars (100 000,00 \$) sur leur site internet;

ATTENDU QUE les sites internet des municipalités sont des outils de développement essentiels;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER la soumission de Camélia Design inc. au montant de trois mille six cent quatre-vingt-cinq dollars (3 685,00 \$) taxes en sus, payable en deux versements au début et à la fin des travaux, pour la mise à niveau du site internet de la Municipalité de Saint-Pacôme;

D'AUTORISER le maire, M. Gervais Lévesque et le directeur général, M. Frédéric Lee, pour signer tous les documents relatifs à la refonte de notre site internet avec Camélia Design inc.

272.10.12 APPEL D'OFFRES – PLAN ET DEVIS RUE GARNEAU

ATTENDU QUE le règlement numéro 269 portant sur le prolongement des services d'aqueduc et d'égout de la rue Garneau a été accepté par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a reçu des demandes pour l'achat de terrains avec services d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial dans ce secteur pour construction à l'été 2013;

ATTENDU QUE les délais sont très longs pour l'obtention des certificats d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs;

ATTENDU QUE les plans et devis doivent être préparés pour procéder à la demande du certificat d'autorisation;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à procéder à l'appel d'offres auprès des firmes d'ingénieurs-conseils afin d'élaborer les plans et devis, la prise des niveaux ainsi que les préparatifs pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout de la rue Garneau, le tout devant faire partie de ladite soumission.

273.10.12 RENCONTRE PHOTOGRAPHIQUE DU KAMOURASKA – TERRE D'ATTACHE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme souhaite participer à cet événement

régional afin de diversifier son offre touristique;

ATTENDU QU'une augmentation de l'achalandage touristique dans notre communauté est à souhaiter;

ATTENDU QUE cet événement culturel générera certainement des retombées économiques dans les diverses entreprises de Saint-Pacôme;

ATTENDU QU'avec cet événement la région du Kamouraska se positionne comme principal instigateur en photographie au Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le Centre d'Art de Kamouraska gère le projet et demande une aide financière de 500 \$ à chaque municipalité participante, prélevée à partir de l'exercice financier 2013;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme devra prévoir un montant supplémentaire de 200 \$ pour le lancement de l'exposition;

POUR TOUTES CES RAISONS il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents, de participer à l'événement Rencontre photographique du Kamouraska et que des démarches soient entreprises auprès du Centre d'Art de Kamouraska.

274.10.12 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME RENÉE RATTÉ ET M. JADÉLARD GAGNÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Renée Ratté et M. J. Adélarde Gagné ont emménagé dans leur propriété sise au 11, rue Ouellet le 1er juillet 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Renée Ratté et M. J. Adélarde Gagné au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 11 rue Ouellet.

275.10.12 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME CAROL RIOPEL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution

084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Carol Riopel a reçu par legs la propriété sise au 15, rue Boulet le 21 août 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Carol Riopel au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 15, rue Boulet.

276.10.12 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – M. DOMINIC MILLIARD

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE M. Dominic Milliard a acquis la propriété sise au 287, boulevard Bégin le 28 septembre 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. Dominic Milliard au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 287 boulevard Bégin.

277.10.12 NOËL AU CŒUR DU KAMOURASKA

ATTENDU QUE pour la septième (7e) année consécutive, Noël au Cœur du Kamouraska nous invite à participer à leur fin de semaine festive qui se déroulera les 23, 24 et 25 novembre prochain;

ATTENDU QUE le Noël au Cœur du Kamouraska se veut une compétition amicale entre les municipalités du Kamouraska et la MRC;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme participe encore cette année à ce concours intermunicipal et qu'elle défraie les coûts reliés à l'achat de matériel pour la fabrication de la Cloche de Noël.

278.10.12 ÉCOLE POLYVALENTE LA POCATIÈRE – DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE les élèves de cinquième secondaire de l'école Polyvalente La Pocatière sont en train de préparer leur album des finissants;

ATTENDU QU'il est très important d'encourager les jeunes à réaliser ce souvenir important de leurs études secondaires et de les soutenir financièrement;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de participer pour un quart de page à la réalisation de l'album de finissants des élèves de cinquième secondaire de l'école Polyvalente La Pocatière, pour un montant de soixante dollars (60,00 \$).

279.10.12 CONCERT-BÉNÉFICE DE LA FONDATION SOINS PALLIATIFS ANDRÉ-CÔTÉ

ATTENDU QUE la Fondation soins palliatifs André-Côté présente son cinquième concert-bénéfice le samedi 13 octobre prochain à 19 heures;

ATTENDU QUE notre appui permet à la Fondation de poursuivre sa mission, qui est de recueillir des fonds afin de permettre aux personnes atteintes de cancer ou de maladie incurable en phase palliative de demeurer à leur domicile le plus longtemps possible;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de nous procurer deux (2) billets pour le concert-bénéfice au coût de trente dollars (30,00 \$) l'unité.

280.10.12 LES VOISINS DU KAMOURASKA – CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2012

ATTENDU QUE les Voisins du Kamouraska amorcent une autre saison de hockey;

ATTENDU QUE cette campagne de financement permet aux quatre (4) équipes de pratiquer le hockey dans un meilleur environnement et encadrement;

ATTENDU QUE les Voisins du Kamouraska sont, cette année, les hôtes des régionaux;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer pour un montant de trente-cinq dollars (35,00 \$) à la campagne de financement 2012 des Voisins du Kamouraska.

281.10.12 BPR-INFRASTRUCTURES INC. – RÉALISATION DU RELEVÉ SANITAIRE

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) nous demande de faire la démonstration des problèmes d'élimination des eaux usées et d'alimentation en eau pour le secteur de la rue de la Pruchière;

ATTENDU QU'un relevé sanitaire doit être réalisé selon le Guide de réalisation d'un relevé sanitaire des dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées élaboré par le MDDEP;

ATTENDU QUE ce relevé doit être préparé par une firme d'ingénieur-conseil;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le budget d'honoraires professionnels de BPR au montant de quatre mille quatre cent cinquante dollars (4 450,00 \$) pour la réalisation du relevé sanitaire dans le projet de prolongement des services d'aqueduc et égout de la rue de La Pruchière.

282.10.12 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LA POCATIÈRE – DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique de La Pocatière nous sollicite pour être un de ses commanditaires pour l'année 2012-2013;

ATTENDU QUE notre contribution permet à des jeunes de 3 à 18 ans d'avoir la possibilité de patiner à un prix raisonnable et de profiter d'activités qui ne seraient pas possibles sans notre aide;

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique de La Pocatière implante cette année le nouveau programme de Patinage Canada pour les plus jeunes et que ce programme demande un investissement de départ pour l'achat de nouveau matériel;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'acheter une publicité de 1/8 de page au coût de trente dollars (30,00 \$) afin d'appuyer le Club de patinage artistique de La Pocatière dans son travail auprès des jeunes de notre région.

283.10.12 TUYAUX DANS LE PARC INDUSTRIEL – VENTE PAR SOUMISSION

ATTENDU QUE plusieurs tuyaux de ciment usagé sont entreposés sur le terrain de la Municipalité dans le parc Industriel;

ATTENDU QUE ces tuyaux ne sont plus d'aucune utilité pour la Municipalité;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de vendre par soumission, en ne s'engageant pas à accepter la plus haute soumission, soit en lot ou en partie, ces tuyaux de ciment.

284.10.12 LITIGE ENTRE DEUX (2) PROPRIÉTAIRES DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QU'un litige existe depuis déjà plusieurs mois entre les propriétaires du 29 et du 33 rue King au sujet de l'eau de ruissellement qui passe sur les propriétés;

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de demander une confirmation écrite de la part de la MRC de Kamouraska nous attestant qu'un suivi sera assuré par l'inspecteur agraire ou l'inspecteur municipal, afin de trouver entente dans ce litige et qu'une copie des résultats soit envoyée à la Municipalité de Saint-Pacôme dans les plus brefs délais.

285.10.12 MANDAT – REPLACER DES BORNES ARRACHÉES

ATTENDU QUE les bornes d'arpentage délimitant la propriété de M. Yan Mercier, située au 8 rue Power ont possiblement été arrachées lors du déneigement des rues municipales;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater M. Guy Marion, arpenteur, pour remplacer les bornes d'arpentage de M. Yan Mercier dans les plus brefs délais.

286.10.12 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 20h58.

287.10.12 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 octobre 2012 soit accepté tel que présenté.

288.10.12 CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME AU PROJET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA STATION PLEIN AIR

ATTENDU QUE la bâtisse communautaire de la Station plein air est un bâtiment utilisé par l'ensemble des citoyens et les organismes de la municipalité et des environs;

ATTENDU QUE la toiture, les fenêtres, les murs extérieurs et la peinture de la bâtisse communautaire de la Station plein air doivent absolument être refaits avant l'hiver 2012-2013;

ATTENDU QUE les rénovations concernant le plancher peuvent être remises au printemps 2013;

ATTENDU QUE la Station plein air assume un montant de vingt-deux mille six cent trente-trois dollars et trente-quatre cents (22 633,34 \$) pour la réalisation des travaux de la première phase du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme est partenaire du projet en remettant un montant total de quatre mille huit cent soixante-dix dollars et trente-sept cents (4 870,37 \$) pour la réalisation des travaux;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu par l'unanimité des membres présents de participer financièrement au projet de la Station plein air de Saint-Pacôme pour un montant total de quatre mille huit cent soixante-dix dollars et trente-sept cents (4 870,37 \$).

289.10.12 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA FOURNITURE

DES REGARDS, PUISARDS ET CONDUITES DE BÉTON POUR LE PROJET DE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET ÉGOUT, RUE DE LA PRUCHIÈRE

ATTENDU QUE des appels d'offres ont été lancés dans le cadre du projet de prolongement des services d'aqueduc et égout de la rue de la Pruchière;

ATTENDU QUE la firme Roche ingénieurs-conseils a procédé le 12 octobre dernier à l'ouverture des soumissions sur invitation pour le projet de prolongement des services d'aqueduc et égout de la rue de la Pruchière;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues pour la fourniture des regards, puisards et conduites de béton :

Fournisseurs	Total (taxes incluses)
J.M. Turcotte Ltée	31 197,94 \$
Fortier 2000 Ltée	31 260,98 \$
Béton Provincial Ltée	38 613,64 \$

ATTENDU QUE les soumissions de J.M. Turcotte Ltée et de Béton Provincial Ltée sont jugées conformes aux documents contractuels;

ATTENDU QUE la soumission de Fortier 2000 Ltée a dû être rejetée puisqu'aucun prix n'a été indiqué à l'article 1.8 du bordereau;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de J.M. Turcotte Ltée au montant de trente et un mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars et quatre-vingt-quatorze cents (31 197,94 \$) pour la fourniture des regards, puisards et conduites de béton pour le projet de prolongement des services d'aqueduc et égout de la rue de la Pruchière;

290.10.12 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DES MATÉRIAUX POUR LE PROJET DE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET ÉGOUT, RUE DE LA PRUCHIÈRE

ATTENDU QUE des appels d'offres ont été lancés dans le cadre du projet de prolongement des services d'aqueduc et égout de la rue de la Pruchière;

ATTENDU QUE la firme Roche ingénieurs-conseils a procédé le 12 octobre dernier à l'ouverture des soumissions sur invitation pour le projet de prolongement des services d'aqueduc et égout de la rue de la Pruchière;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues pour la fourniture des matériaux :

Fournisseurs	Total (taxes incluses)
Réal Huot Inc.	49 645,21 \$
EMCO Corporation	50 849,52 \$
Distribution Brunet Inc.	54 172,16 \$

ATTENDU QUE la soumission de Réal Huot Inc. est la seule à être jugée conforme aux documents contractuels et qu'il demeure que le montant de la soumission est le plus bas;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Réal Huot inc. au montant de quarante-neuf mille six cent quarante-cinq dollars et vingt et un cents (49 645,21 \$) pour les matériaux pour le projet de prolongement des services d'aqueduc et égout de la rue de la Pruchière.

291.10.12 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DES MATÉRIAUX GRANULAIRES POUR LE PROJET DE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET ÉGOUT, RUE DE LA PRUCHIÈRE

ATTENDU QUE des appels d'offres ont été lancés dans le cadre du projet de prolongement des services d'aqueduc et égout de la rue de la Pruchière;

ATTENDU QUE la firme Roche ingénieurs-conseils a procédé le 12 octobre dernier à l'ouverture des soumissions sur invitation pour le projet de prolongement des services d'aqueduc et égout de la rue de la Pruchière;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues pour la fourniture des matériaux granulaires :

Fournisseurs	Total (taxes incluses)
Transport en Vrac St-Denis	47 537,90 \$
Transport Pierre Dionne	55 225,14 \$

ATTENDU QUE les deux soumissions reçues ont été jugées conformes et que la soumission de Transport en Vrac St-Denis s'avère être la plus basse;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE DEMANDER à Transport en Vrac St-Denis de nous soumettre toutes les analyses granulométriques requises (MG-112, MG-20, CG-14) pour l'année 2012;

D'ACCEPTER la soumission de Transport en Vrac St-Denis au montant de quarante-sept mille cinq cent trente-sept dollars et quatre-vingt-dix cents (47 537,90 \$), pourvu que les analyses granulométriques s'avèrent conformes aux documents contractuels, pour la fourniture des matériaux granulaires pour le projet de prolongement des services d'aqueduc et égout de la rue de la Pruchière.

292.10.12 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE LA MAIN D'ŒUVRE ET DE LA MACHINERIE POUR LE PROJET DE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET ÉGOUT, RUE DE LA PRUCHIÈRE

ATTENDU QUE des appels d'offres ont été lancés dans le cadre du projet de prolongement des services d'aqueduc et égout de la rue de la Pruchière;

ATTENDU QUE la firme Roche ingénieurs-conseils a procédé le 12 octobre dernier à l'ouverture des soumissions sur invitation pour le projet de prolongement des services d'aqueduc et égout de la rue de la Pruchière;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues pour la fourniture de la main d'œuvre et de la machinerie :

Fournisseurs	Total (taxes incluses)
Transport en Vrac St-Denis	884,86 \$/hre
Transport Pierre Dionne	967,62 \$/hre

ATTENDU QUE les deux soumissions reçues ont été jugées conformes et que la soumission de Transport en Vrac St-Denis s'avère être la plus basse;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AVISER Transport en Vrac St-Denis que le délai d'exécution est de trois (3) semaines maximum;

DE DEMANDER à Transport en Vrac St-Denis de nous soumettre le détail de la liste de la machinerie qu'il compte utilisée, de même que les noms et les fonctions des employés qui seront attirés à ce projet;

D'ACCEPTER la soumission de Transport en Vrac St-Denis au montant de huit cent quatre-vingt-quatre dollars et quatre-vingt-six cents (884,86 \$) l'heure, pourvu que la liste de la machinerie et des employés et fonction qui seront attirés à ce projet soit conforme, pour la fourniture de la main-d'œuvre et de la machinerie pour le projet de prolongement des services d'aqueduc et égout, rue de la Pruchière.

293.10.12 FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 17h52.

Les Habitations Saint-Pacôme

Résidence du Lys d'Argent

18, rue Martin
Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0
Téléphone : 418-852-2525



AVIS DE LOGEMENTS DISPONIBLES

Pour 65 ans et plus, personne seule ou en couple, autonome ou en légère perte d'autonomie :

- Au rez-de-chaussée : 1 logement 3 ½ pièces et 1 studio 2 ½ pièces ;
- Au deuxième plancher, 2 logements 3 ½ pièces ;
- Au troisième plancher, 1 logement 3 ½ pièces.

Forfait « Logement et services »

2 repas par jour (dîner et souper), l'électricité, le chauffage, le câble de base, l'entretien ménager, service de buanderie, 1 stationnement avec prise, 1 grand rangement et 2 sonnettes d'urgence dans chaque logement.

Aides financières disponibles calculées selon votre revenu annuel :

- Supplément au loyer (logement disponible)
- Crédit pour maintien à domicile (70 ans et plus).

Demandez une visite ou téléphonez au 418-852-2525 pour plus d'information.

Le Conseil d'administration et la direction

**INVITATION À VISITER
LE SAMEDI 1^{ER} DÉCEMBRE
DE 9H00 AM À 15H00 PM**



Cercle de Femmes de Saint-Pacôme

Encore une fois cette année, vous nous avez encouragées et soutenues en vous procurant les produits que nous avons préparés à votre intention pour notre vente de pâtisseries.

Une partie des profits de cette vente seront versés à la Fondation OLO qui remet un œuf, un litre de lait, une orange par jour ainsi que des vitamines aux jeunes mamans en difficultés financières tout au long de leur grossesse, ce qui leur permettra de donner naissance à de beaux bébés en santé.

Un gros merci à tous ceux et celles qui ont contribué au succès de cette activité.

Les membres du Conseil d'administration local
Par : Josée Lévesque, responsable Dossier Communications

Club des 50 ans et plus



Les cartes de membres du Club des 50 ans et plus sont maintenant disponibles.

Dans le but de réduire la tâche des personnes responsables, vous êtes invités à venir chercher votre carte les jeudis 22 novembre, 30 novembre, 6 décembre ou 13 décembre entre 13 h et 16 h au Centre municipal de Saint-Pacôme, lors de l'activité régulière de carte de votre Club des 50 ans et plus.

Fabrique de Saint-Pacôme

Les gagnants du tirage au profit de la Fabrique de Saint-Pacôme

Rés. Funéraire Marius Peletier (#0436)	500 \$
Marco Pelletier (#1198)	300 \$
Lynda Lévesque (#0771)	200 \$
Éric Lavoie (#0175)	200 \$
Marie-France Barbeau (#0024)	100 \$
Mario Bédard (#0021)	100 \$
Adrien Boucher (#0095)	100 \$
Cie funéraire Daniel Caron (#0142)	100 \$
Sophie & Kim Lévesque (#0663)	100 \$
Yves Lévesque (#0962)	100 \$
Garon, Lévesque, Gagnon, St-Pierre (#0880)	100 \$
Thérèse Ouellet (#1101)	100 \$
Lorraine Bernier. (#1109)	100 \$
Lise Bélanger (#0463)	100 \$

Félicitations à tous les gagnants(es) !

Un gros merci aux bénévoles qui ont accepté de vendre des billets ! Merci à tous ceux et celles qui les ont encouragés !



Club Optimistes de Saint-Pacôme

Carnaval des Neiges 2013

« Chapeau les jeunes d'inspirer le 27e Carnaval ! »

Eh oui, le Carnaval des Neiges sera de retour en 2013 pour la 27e année. .. Un record! Des membres optimistes sont déjà à l'œuvre pour préparer cette 27e Fête des Neiges qui se tiendra à Saint-Pacôme du 26 janvier au 3 février 2013. La programmation finale des activités vous sera communiquée ultérieurement.

Bonne nouvelle : les duchesses seront encore là pour cette 27e édition! En effet, de dévouées jeunes filles, dont les noms vous seront dévoilés plus tard, ont accepté de relever le défi. Bientôt, avec leur président(e) de duché et des membres optimistes, elles vous offriront des billets pour la loterie, principale source de revenus pour défrayer le coût des activités offertes aux jeunes par le Club Optimiste.

Prix des billets : 3 \$ du billet; 5 \$ pour 2 billets; 10 \$ le livret de 5 billets.

Informations :

Jérôme Dubé : 852-2041

Lisette Lévesque : 852-2049



Cinémathon 2012

Le dimanche 4 novembre dernier se déroulait le 17e Cinémathon parrainé par le Club Optimiste de St Pacôme.

Plusieurs spectateurs se sont alors présentés au Cinéma Louise afin d'assister à la représentation du film « Hôtel Transylvanie » une belle assistance et un film charmant.

C'est donc avec fierté que nous remettons au nom de la jeunesse, une somme de 379.69\$ pour « La Fondation des Étoiles » et 100.00\$ aux cancers infantiles.

Plus de 30 prix ont été remis aux jeunes en remerciements de leur appui. Nous désirons donc remercier sincèrement nos généreux commanditaires et partenaires pour la réussite de ce Cinémathon.

La Caisse Populaire de la Rivière Ouelle pour sa grande implication, location du film ainsi que des laissés- passer pour les écoles primaires.

La magnifique collaboration d'Alain et Louissette du Cinéma Louise.

Merci infiniment à tous et au plaisir de vous revoir au prochain Cinémathon 2013

Optimistement vôtre!

COMITÉ DU CINÉMATHON

Nathalie Gagnon, Hélène Ouellet, Diane Chamberland



la magie de la recherche



Chevaliers de Colomb

Déjeuner-Cognac

Le dimanche 2 décembre 2012

De 10h00 à 13h00

Adultes : 10,00 \$

Enfants 6 ans et moins : 5,00 \$ – 6 ans : gratuit

Les cartes sont en vente auprès des membres. Bienvenue à tous



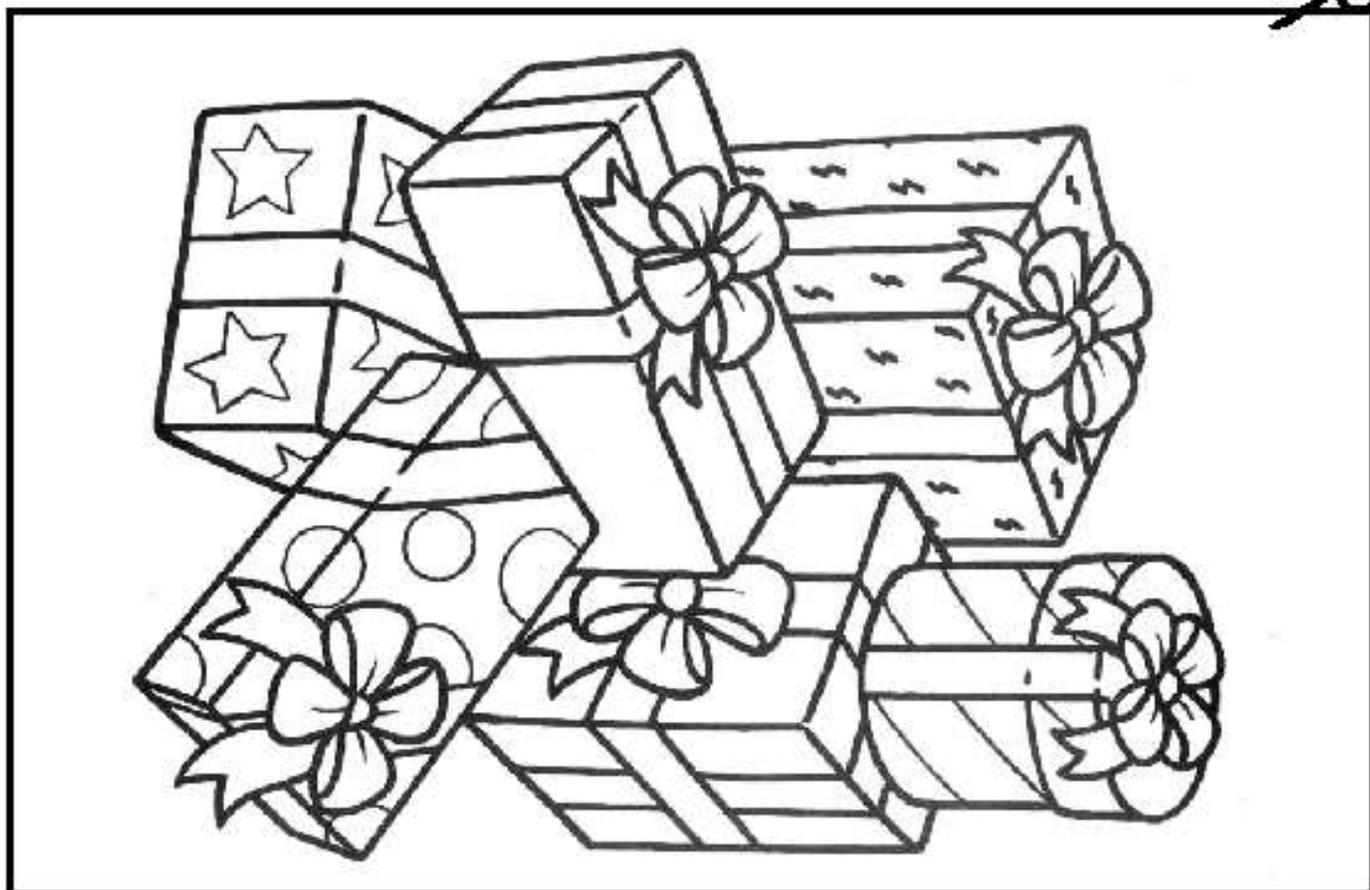
Fête de Noël

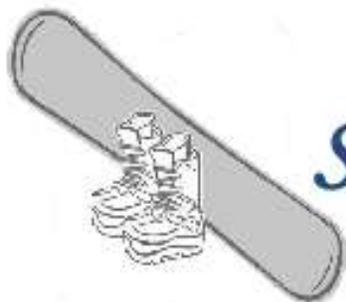


C'est avec un immense plaisir que le Comité Loisir de Saint-Pacôme invite toute la population à venir fêter Noël avec eux, **le dimanche 16 décembre à 13h**. Cette petite fête aura lieu à la salle municipale de Saint-Pacôme.

Petite collation, jeux, dessins, conte de Noël et la visite du Père Noël est annoncée !

Tu peux colorier ce dessin et venir le remettre en main propre au Père Noël lors de cet après-midi de fête.
N'oublie pas d'écrire ton nom et ton âge!





SPORT BAZAR ET MARCHÉ AUX PUCES



LE DIMANCHE
25 NOVEMBRE 2012
De 9h00 à 16h00
à la Station Plein air



*Pour le sport-bazar : apportez vos équipements sportifs
le samedi 24 novembre 2012, entre 9h00 et 16h00.*

*Pour le marché aux puces qui se déroulera au premier
étage : louez votre table au montant de 25\$ (nombre de
table limité) et apportez votre matériel
le dimanche 25 novembre à compter de 8h00.*

*Pour la location de table pour le marché aux puces ou
pour tout autre information : 418.852-2430.*



ASSEMBLÉE PUBLIQUE

MISE AU POINT DE LA
SITUATION ET DE L'AVENIR
DE LA STATION PLEIN AIR
DE SAINT-PACÔME

QUAND : LE MARDI
27 NOVEMBRE 2012

OÙ : À LA SALLE MUNICIPALE
DE SAINT-PACÔME

HEURE : 19H30

*Une
pause réflexion
pour se faire
du bien...*

Café Jasette

à Saint-Pacôme



9 Neuvième café...

TRADITIONS AU DÉJEUNER

animé par Hélène Lévesque et Marijo Couturier Dubé

Quand : Lundi 10 décembre 2012 à 9h
Où : Centre municipal de Saint-Pacôme
27, rue St-Louis

Temps des Fêtes, partage et traditions

En décembre, le café-jasette se transforme en déjeuner-partage.

Apportez un petit plat à partager qui vous rappelle Noël.

Nous échangerons également traditions et souvenirs.

Si vous avez un objet fétiche de Noël, apportez-le!

Inscription obligatoire au 418.852.2356
demandez Marijo...

Covoiturage possible, renseignez-vous!

En collaboration avec :



Club des 50 ans et plus
de Saint-Pacôme

**Famille et Aînés
Québec**

s i m a

et leurs partenaires :



Municipalité de Saint-Pacôme



Cercle de Fermières
Saint-Pacôme

Chronique culturelle

À lire ce mois-ci...



En 1925, la grande Ti-Lou, la célèbre Louve d'Ottawa, rentre à Montréal. Après une carrière fructueuse au Château Laurier, dans la suite royale

où elle a reçu diplomates et hommes du monde, politiciens et ministres du culte, elle plie bagage et file en douce, ses valises rondes d'une épargne acquise au prix de son corps. Diabétique impénitente, toujours fantasque, « damsel in distress », Louise Wilson-Desrosiers aura été une guidoune fière, libre, exemplaire... Lorsqu'elle débarque dans la salle des pas perdus de la gare Windsor, elle se demande quelles surprises la vie peut bien lui réserver. Se présentent alors cinq destinées possibles qui comportent leur lot de risques et d'occasions, de bonne et de moins bonne fortune.

AMÉLIE DUBOIS
Ce qui se passe au Mexique



Trois jeunes femmes s'envolent vers les plages de Cancun, au Mexique, profitant d'un forfait de type « tout inclus ». Caroline rêve de lecture tranquille sous un parasol; Vicky, de séances de yoga au lever du soleil; et Katia, d'une liaison passionnée avec un homme sans histoires. Résultat : échec sur toute la ligne ! Les excès de Margarita, les rencontres troublantes et les lendemains de veille qui déchantent meubleront plutôt ces sept jours qui fileront à un rythme effréné. L'ampleur des dégâts sera telle que les trois amies se feront la promesse solennelle, la main sur le cœur, que ce qui s'est passé au Mexique, restera au Mexique !



Un gâteau renversé à l'ananas peut-il changer le cours de l'histoire? Louis dit « le Cheval » Lamontagne est né en pleine messe de minuit alors que sa mère était figurante dans la crèche vivante. Son père, le plus bel homme de Rivière-du-Loup était follement amoureux de sa nouvelle femme Madeleine dite « l'Américaine » cuisinière hors pair dont le livre de recettes transformera la vie de toutes

les femmes dans la famille sur 4 générations. Leur fils se trouvera mal marié, mais les yeux sarcelle de sa mère continueront à se répandre dans la région tout comme en Europe où il est déployé et dans l'État de New York où il gagnera sa vie comme homme fort dans les foires. Dans ce village pentu encore sous l'emprise du curé qui annonce la fin du monde aux enfants pour le 10 novembre les racontars abondent. Eric Dupont nous offre un magnifique roman où les histoires d'un siècle de Madeleine s'entrelacent comme pour former une pelote de laine. L'expression « histoire d'amour » ne rend pas justice aux méandres de ce récit émaillé de rebondissements. Eric Dupont est né à Amqui (Gaspésie) en 1970. Il est l'auteur de Voleurs de sucre (2004, Prix Senghor de la francophonie), La logeuse (Lauréat du Combat des livres 2006) et Bestiaire (un des cinq meilleurs romans de l'année 2008 selon le journal La Presse). Il enseigne à l'Université McGill.

En salle ce mois-ci...

La saga Twilight: Révélation Partie 2

DATE DE SORTIE 16 NOVEMBRE 2012
DURÉE : 120 MIN

GENRE : AVENTURES FANTASTIQUES
ORIGINE : ÉTATS-UNIS

Après la naissance de Renesmée, les Cullen réunissent les autres clans de vampire afin de protéger l'enfant contre le clan Volturi qui clame vouloir s'en emparer.



En vidéo...

Laurence Anyways

DATE DE SORTIE 20 NOVEMBRE 2012 DVD
DURÉE : 2H45

GENRE : DRAME SENTIMENTAL

ACTEURS : MELVIL POUPAUD, SUZANNE CLEMENT, MONIA CHOKRI

Montréal, 1989. À l'âge de 35 ans, Laurence Alia, professeur de littérature au cégep, annonce à sa conjointe Fred qu'il souhaite maintenant vivre sa vie comme la femme qu'il a toujours été. Cette dernière accepte difficilement ce changement, mais décide quand même de rester auprès de lui, par amour. Au travail, dans son quotidien, auprès de sa mère, le changement de Laurence est essentiel à son identité. Mais la situation devient insoutenable pour Fred, qui disparaît. Bien des années plus tard, Laurence la retrouve à Trois-Rivières, mariée et mère de famille. Leur amour du passé existe-t-il toujours?



Testez vos connaissances!



Peut-être pensez-vous bien connaître les consignes de tri et la liste des matières acceptées dans le bac de récupération ou à l'écocentre, ou encore les bons termes à utiliser lorsqu'il est question de récupération. En fait, bien des gens confondent un peu tout. Vous n'êtes pas d'accord? Alors, répondez aux questions suivantes...

histoire de vous mettre au défi!



1. Un écocentre est un endroit où ...

- a) sont triées les matières recyclables que l'on dépose dans le bac roulant
- b) on apporte nos matières récupérables comme le bois, les branches, les meubles...
- c) on reconditionne les matières pour en fabriquer d'autres
- d) toutes ces réponses

2. Co-éco est ...

- a) un centre de tri
- b) un écocentre
- c) une entreprise de collecte
- d) un service-conseil en développement durable

3. On appelle matières résiduelles ...

- a) les matières recyclables
- b) les matières compostables
- c) les déchets
- d) toutes ces réponses

4. Je peux mettre dans mon bac de recyclage ...

- a) une bonbonne aérosol vide
- b) un pantalon
- c) une ampoule électrique
- d) une brosse à dents

5. Je peux apporter à l'écocentre ...

- a) de la terre et du gravier
- b) un vieux divan non réutilisable
- c) des restes de peinture
- d) un abri en toile déchirée

6. Trouvez l'intrus dans le bac de recyclage ...

- a) sac de plastique
- b) bout de bois
- c) verre de styromousse
- d) contenant de jus (tetra pak)

7. Quelle matière en fibre est recyclable...

- a) bottin téléphonique
- b) enveloppe avec fenêtre
- c) papier glacé de circulaire
- d) toutes ces réponses

8. Je peux mettre dans mon bac à recyclage...

- a) un miroir cassé
- b) un pot de verre
- c) une corde à linge
- d) une assiette en porcelaine

9. Je dois mettre dans mon bac à déchets...

- a) couche jetable
- b) rideau de douche en vinyle
- c) objet en caoutchouc
- d) toutes ces réponses

10. Quel type de sac doit être jeté aux déchets...

- a) sac biodégradable
- b) sac de chips
- c) sac de bonbons
- d) toutes ces réponses

11. Quelle consigne est inexacte...

- a) mettre les sacs dans un sac
- b) rincer les pots
- c) placez les roues du bac du côté de la route
- d) défaire les boîtes

12. Quelle matière est recyclable...

- a) fourchette en plastique
- b) cellophane
- c) barquette de biscuit sans numéro
- d) gants de caoutchouc

Pour visionner trois vidéos humoristiques et instructives avec **Éric Salvail, Joey Scarpellino, Sophie Prigent et Charles Lafortune**, visitez le

www.recreer.ca/bac-en-vedette

1= b ; 2= d ; 3= d ; 4= a ; 5= c ; 6= b ; 7= d ; 8= b ; 9= d ; 10= d ; 11= c ; 12= a

Anne-Marie Beaudoin

Conseillère en gestion environnementale - ERE

Où me joindre ?

Lundi, jeudi et vendredi

1650, rue de la Ferme, Sainte-Anne-de-la-Pocatière (QC) G0R 1Z0

Téléphone : 418 856-2628 poste 3, sans frais : 1 888 856-5552

Télécopieur : 418 856-4399

www.co-eco.org

Mardi et mercredi

ITA, Campus de La Pocatière

410, rue Poiré, La Pocatière (Qc) G0R 1Z0

Téléphone : 418 856-1110 poste 1130

ici@co-eco.org



DATES À RETENIR

Décembre 2012

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE Les dimanches de 10h00 à 12h00, les mardis de 18h30 à 20h30 et les jeudis de 15h30 à 17h30 Téléphone : 418-315-0579						1
2 Bibliothèque De 10h00 à 12h00  Déjeuner – cognac Chevaliers de Colomb	3 Comité MADA 9h00	4 20h00 Séance ordinaire du Conseil Bibliothèque  De 18h30 à 20h30 Gym. Cerveau pm	5 Fermières ateliers 13h00 : décoration de Noël à déterminer	6 Récupération 1 Bibliothèque  De 15h30 à 17h30 À 13h30 Scrabble Âge d'or Cartes 13h00	7 Récupération 2	8
9 Bibliothèque  De 10h00 à 12h00 Brunch de Noël Membres Optimistes	10 Café Jasette 9h30 Au Centre municipal Âge d'or C.A. 19h30	11 Bibliothèque  De 18h30 à 20h30 Gym. Cerveau pm Chevalier de Colomb 19h30	12 Fermières ateliers 13h00 finition des pièces	13 Vidanges 1 Bibliothèque  De 15h30 à 17h30 À 13h30 Scrabble Âge d'or Cartes 13h00	14 Vidanges 2	15 Soirée P.M.E. Noël Club de Golf La Guignolée
16 Bibliothèque  De 10h00 à 12h00 Fête de Noël pour tous les enfants à la Salle municipale	17 Comité de développement 19h30	18 Bibliothèque  De 18h30 à 20h30 20h00 Salle du conseil Dépôt du budget 2013	19 Fermières ateliers 13h00 : atelier à déterminer	20 Récupération 1 Bibliothèque  De 15h30 à 17h30 À 13h30 Scrabble Âge d'or Cartes 13h00	21 Récupération 2	22
23 Bibliothèque  De 10h00 à 12h00	24	25 NOËL	26	27 Vidanges 1 Bibliothèque  De 15h30 à 17h30 À 13h30 Scrabble Âge d'or Cartes 13h00	28 Vidanges 2	29
30	31					

Date de tombée : 10 décembre 2012

Prochaine parution : 19 décembre 2012